

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
 - Division Charleroi -

Réservé
au
Moniteur
belge



21028062

23 FEV. 2021

Le Greffier

Greffie

N° d'entreprise : **0426 743 778**

Nom

(en entier) : **MAXIME MAIGRE & FILS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Cornette 1 - 7133 BUVRINNES**

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATIONS - POUVOIRS

(Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2020)

L'assemblée accepte la démission à dater du 8 juin 2020 pour raison de convenance personnelle des administrateurs suivants :

1/ Monsieur Michel MAIGRE, rue de la Cornette, 11, 7133 Buvrinnnes.

2/ Mme Christine HACARDIAUX, demeurant à 7133 Buvrinnnes, rue de la Cornette, 11.

L'assemblée donne décharge de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice social en cours.

L'assemblée nomme à dater du 8 juin 2020 les administrateurs suivants :

1/ Monsieur Michel MAIGRE, rue de la Cornette, 11, 7133 Buvrinnnes.

2/ La SA ASCOFIMO ayant son siège social à rue Hector Trigallez, 98B à 7134 LEVAL-TRAHEGNIES (BCE 0462.029.311) qui désigne comme représentant permanent chargé de l'exécution de ce mandat, Monsieur Frédéric Ansion domicilié à rue de la Halle aux Filets, 13 à 7130 Binche.

Les mandats peuvent être rémunérés et viendront à expiration immédiatement après l'assemblée générale de 2026.

(Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2020)

Le conseil décide de nommer la SA ASCOFIMO, ayant son siège social à la Rue Hector Trigallez, 98B à 7133 LEVAL-TRAHEGNIES représentée par la SRL SOGERIC elle-même représentée par Monsieur Frédéric ANSION en tant que Président du conseil d'administration.

Le conseil décide de nommer Monsieur Michel MAIGRE et la SA ASCOFIMO, ayant son siège social à la rue Hector Trigallez, 98B à 7133 LEVAL-TRAHEGNIES en tant qu'administrateur-délégués de la société.

Dans la limite de ces pouvoirs, Monsieur Michel MAIGRE pourra engager valablement la société sous sa seule signature et se substituer tout tiers mandataire.

En dehors des pouvoirs de gestion journalière, Monsieur Michel MAIGRE pourra engager valablement la société avec la signature conjointe du Président du conseil d'administration.

Michel MAIGRE,
Administrateur-délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/03/2021 - Annexes du Moniteur belge